

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-001280-235

DATE : le 30 octobre 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

MARC DAHAN

Demandeur

c.

MGM RESORTS INTERNATIONAL

Défenderesse

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION
(Article 572 du *Code de procédure civile*)

[1] **CONSIDÉRANT** que la gestion particulière de ce dossier d'action collective était confiée à l'honorable Sylvain Lussier;

[2] **CONSIDÉRANT** qu'une entente de principe commune est intervenue pour régler le présent dossier ainsi que le dossier *Zuckerman c. MGM*, no de dossier 500-06-001078-209 et qu'il est dans l'intérêt de la justice que le même juge soit désigné pour entendre la demande d'approbation de règlement dans les deux dossiers;

[3] **CONSIDÉRANT** que le soussigné a dûment été désigné par la juge en chef Marie-Anne Paquette en vertu de l'article 68 du *Code de procédure civile*, pour exercer les pouvoirs prévus à l'article 572 du *Code de procédure civile* afin de désigner un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance;

POUR CES MOTIFS :

[4] **JE DÉSIGNE** l'honorable Pierre Nollet pour toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective, pour disposer de celle-ci et, le cas échéant, assurer la gestion particulière de l'action collective, et ce, jusqu'à ce que la déclaration commune de dossier complet soit produite;

[5] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**

MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.